

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2164

AMENDEMENT

présenté par

Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	20 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	0	20 000 000
SOLDE	-20 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	12 112 730
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	0	12 112 730
SOLDE	-12 112 730	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de ne pas reconduire le fonds hydraulique.

Le Fonds hydraulique agricole, annoncé par le Président de la République en mars 2024 est mis en œuvre par appel à projets annuel. Après deux premiers appels à projets en 2024 et 2025, l'action "24 – Gestion équilibrée et durable des territoires", sur la ligne "DÉPENSES POUR

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT" comporte 20 M€ d'AE pour 2026, afin de lancer un 3e appel à projet du fonds hydraulique.

Ce fonds est utilisé pour financer la construction de réserves de substitution, dont les effets délétères sont bien connus : accaparement de l'eau, raréfaction de la ressource, dégradation de sa qualité. Tout ceci, pour un coup pharamineux. Le groupe écologiste et social propose de réaliser de nombreuses économies en supprimant le soutien public aux grands projets inutiles, imposés et écocidaire : les autoroutes, les LGV, les terminaux gaziers, les extensions d'aéroport, ou encore, les bassines.

C'est la raison pour laquelle 20 millions d'euros sont retirés de la sous-action "24-01. Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux" au sein du programme "149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt", en AE ; le bleu budgétaire ne fournissant pas le détail en CP, l'ensemble de la ligne budgétaire en CP est supprimée, soit 12,11273 millions d'euros - le tout, afin de ne pas reconduire le fonds hydraulique.